
**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTION
À UN CONSEILLER MUNICIPAL
DUCROUX ÉLISABETH – CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE**

ARRÊTÉ N° 2026_023

Le Maire de la Commune de VOUGY,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal ;

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que pour la bonne administration des affaires communales et une parfaite continuité du service public, il convient de donner délégation de fonction à Madame DUCROUX Élisabeth en qualité de conseillère déléguée ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est donné délégation de fonction à Madame **DUCROUX Elisabeth**, conseillère déléguée, pour intervenir dans les domaines suivante : **AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES - GESTION DES LOCATIONS ET PRÊTS DE SALLES COMMUNALES**

Dans les champs d'intervention suivants :

- représentation du maire, notamment auprès de l'Éducation Nationale et du conseil d'école ;
- gestion de l'école (inscriptions scolaires, dérogations scolaires, fournitures pédagogiques, ATSEM, service minimum d'accueil, etc...) ;
- étude et conduite des projets en lien avec les affaires scolaires et périscolaires ;
- suivi des dossiers scolaires et périscolaires en partenariat avec l'intercommunalité ;
- élaboration des dossiers dans les domaines précités ;
- remise des clefs et état des lieux des salles communales, en l'absence de l'agent en charge de la gestion des locations et prêts des salles communales.

Article 2 : le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : la secrétaire générale de la mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- au comptable de la collectivité,
- au Président du Centre de Gestion de Haute-Savoie,
- à l'intéressée.

Fait à VOUGY, le 23 mars 2026

Le Maire,

Notifié le
Élisabeth DUCROUX

Yves MASSAROTTI

